

RENAULT : LA CFDT DOIT SE RESSAISIR !

Les organisations syndicales chez Renault ont-elles la volonté, la capacité de se confronter et de s'opposer à la politique de C. Ghosn ? Sont-elles armées pour ?

Écrivant cela je pense à l'accord de stabilisation signé entre Renault et Nissan en décembre 2015. Exprimant mon point de vue sur cet accord (à lire sur le blog renew-srta) je me suis ouvertement inquiété du positionnement du Conseil d'administration :

« Mais le plus surprenant reste que cet accord, le mot capitulation serait plus juste, oblige Renault à accepter tout diktat, à passer sous les fourches caudines de Nissan et ceci avec l'aval du Conseil d'Administration de Renault ! Comment et pourquoi nos administrateurs indépendants, les représentants de l'État, voire les représentants des salariés ont-ils donné leur aval à ce qui s'apparente à une prise d'intérêts illégale.

« Il est stupéfiant en effet de constater que dans son unanimité le conseil d'administration de Renault sert « la soupe » à Nissan. Hormis les représentants du constructeur japonais (dont le PDG de Renault ?) qui font leur « job » pour les autres membres du CA quels motifs justifient l'acceptation de cet accord de stabilisation ? et pourquoi cette capitulation : par naïveté, incompetence, ou cupidité ? »

La société d'investissement PROXINVEST écrit sur son site le 12 avril dernier

« Cet accord jamais vu, assurant l'irrévocabilité d'un dirigeant physique, injustifiable pour les actionnaires de Renault, va à l'encontre de toute règle de bonne gestion et de bonne gouvernance. L'abandon par les administrateurs de Renault de leur responsabilité de surveillance des actifs considérés – véritable hara-kiri sur une participation dans Nissan qui vaut environ 16 Mds \$ – pose aussi à nos yeux un grave problème de loyauté ».

Sur les 19 administrateurs, quatre sont issus du monde syndical, trois (1FO, 1CGT, 1 CGC) sont élus par les salariés. Le dernier nommé par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés est d'obédience CFDT. Que les quatre syndicats en question aient donné quitus au PDG de Renault et de ce fait soutenu le putsch de Carlos Ghosn compte tenu des prises de position des centrales, laisse perplexe. Soit les centrales syndicales jouent un double jeu soit elles ne tiennent pas leur représentant. Aucune des deux raisons n'est acceptable.

A chacun sa misère, à chacune des organisations de gérer ses contradictions. Adhérent à la CFDT c'est avant tout le positionnement de mon syndicat vis-à-vis de la stratégie suivie par Carlos Ghosn qui m'inquiète.

UN CONTRÔLE SANS GARDE FOU

La CFDT dans un livre « Renault en danger » publié¹ en 2012, livre auquel j'ai apporté ma contribution, avait décortiqué le système Ghosn en ces termes :

« Les principes fondateurs de l'Alliance sont régis par des principes fondamentaux d'équilibre et de synergie entre les deux entreprises mondiales. La stratégie menée par Carlos Ghosn suit une vision très personnelle qu'il semble avoir de l'avenir de l'Alliance. Les deux groupes, Nissan comme Renault, pour n'être que des moyens pour atteindre ses propres objectifs

¹ L'Harmattan éditeur

Si la structure financière de contrôle au sein de l'Alliance évoluait en affaiblissant la majorité actionnariale de Renault, un retournement du contrôle en faveur de Nissan serait imaginable. Les questions posées aujourd'hui à Renault sont bien celles de sa place et de son rôle au sein de l'Alliance et du contrôle de sa gouvernance et de son management.

Quatre ans après qu'il fut posé ce réquisitoire garde aujourd'hui encore toute sa pertinence. Même si je constate qu'il ne soit pas ou plus partagé au sein même de l'organisation où il a été conçu C'est bien parce que j'en ai l'intime conviction, que je le rappelle. Ce livre mérite d'être lu, ou relu, y compris par les adhérents de la CFDT, et les autres bien sûr !

La phrase : Renault ne peut « **pas soumettre à l'assemblée générale de Nissan ou voter en faveur d'une résolution qui n'aurait pas été approuvée par les membres du conseil d'administration de Nissan ... Votre société (Renault ndlr) votera conformément aux recommandations du conseil d'administration de Nissan, à défaut Nissan aurait la faculté d'acquérir des actions Renault sans accord préalable** » est explicite , si il est appliqué cet accord dit de stabilisation abandonne de fait à Carlos GHOSN, l'usufruit de la gestion de l'Alliance Renault Nissan, l'État français devant se contenter de jouer les rentiers, les organisations syndicales gérant les plans sociaux.

Depuis plusieurs mois certains me font savoir que « ce combat, solitaire est une impasse ». Peut-être mais je ne pense pas que dénoncer ce putsch, et vouloir connaître l'emploi qu'il serait fait de la participation, 43,4%², de Renault au capital de Nissan, soit une imposture, comme j'ai pu lire. A ce propos nos administrateurs peuvent-ils nous expliquer, pourquoi depuis la signature de cet accord les actions Renault détenues par l'État ne sont plus gérées par la Caisse de dépôts³? Pourquoi, au profit de qui ?

J'ai suffisamment d'années de militantisme pour savoir que des divergences peuvent conduire à des prises de position unilatérales au non du collectif. Ce qui est parfois discutable, mais est inadmissible quand la décision prise relève du conformisme voire d'un refus du débat. Le choix qu'offre l'accord de stabilisation ne met pas simplement « Renault en Danger » ; c'est « la fin annoncée de Renault »

Dans le cas présent je refuse le schéma de Carlos Ghosn. C'est Renault qui a sauvé Nissan de la faillite et non l'inverse. Dépouiller Renault en faire le vassal de Nissan serait nous rendre complice d'une infamie, voire d'une imposture.

Si je rends public cette prise de position, qui me coûte, c'est que j'espère, malgré tout, un sursaut d'intelligence ? d'orgueil ? de syndicalisme ? ...

La CFDT doit se ressaisir et rouvrir le débat sur Renault et sur l'Alliance. Si les résolutions 5 et 6 sont adoptées, il sera trop tard. La CFDT doit s'engager et voter contre les résolutions 5 et 6.

Claude PATFOORT 20 avril 2016
<http://www.renew-srta.fr/>

² Au 31 décembre 2015 la capitalisation de Nissan valait plus de 44 milliards d'euros.

³ Arrêté du 16 avril 1942 relatif à la gestion des titres appartenant à l'Etat, aux établissements publics et aux collectivités locales, cité dans le document de référence